

Manon Cornellier : Ottawa, la sécurité et la lutte antiterroriste *Page B 2*

États-Unis : il y a 50 ans, la grande marche pour les droits à Selma *Page B 3*

Philosophie : La discipline avec son caractère **particulier** est-elle masculine? *Page B 6*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 MARS 2015

BIBI ET BARACK

Une querelle toute politique

La visite de trois jours que Benjamin Nétanyahou a faite à Washington cette semaine a suscité une crise sans précédent entre le gouvernement américain et le premier ministre israélien. Dans son discours prononcé devant le Congrès mardi, ce dernier a accusé le gouvernement Obama de vouloir conclure d'ici la fin du mois un accord qui laisserait « inévitablement » à l'Iran la possibilité de développer l'arme atomique. Du coup, Barack Obama a accusé M. Nétanyahou de « conjecturer » sur un accord qui n'existe pas encore et de « politiser » les relations entre Israël et les États-Unis. Mais dans cette affaire, tout est politique.

MARIE-CHRISTINE BONZOM
à Washington

Devant la Chambre et le Sénat américains réunis, Benjamin Nétanyahou a d'emblée déclaré qu'il regrettait « profondément de voir certains considérer [sa] présence au Congrès comme politique alors que ça n'a jamais été [son] intention ».

Mais tant le discours du premier ministre israélien que les réactions à sa visite étaient éminemment politiques. Il s'agissait de politique dans tous les sens du terme: la « grande » politique, celle qui, en l'occurrence, concerne la tentative d'empêcher l'Iran de se doter de l'arme atomique, et la « petite » politique, celle politicienne dans les contextes israélien et américain.

Dans son allocution, Benjamin Nétanyahou a dit que les ambitions nucléaires de l'Iran constituent « une menace grave » pour « la survie du peuple d'Israël » et pour « la paix du monde entier ». Il a averti que l'Iran n'est pas digne de confiance dans ses négociations avec les États-Unis, la Russie, la Chine, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne. Il a affirmé que des concessions majeures sont déjà faites à Téhéran, qui « ne feront que garantir que l'Iran aura des armes atomiques ». Notamment, il croit savoir que l'Iran a obtenu le droit de conserver l'essentiel de son infrastructure nucléaire.

Du jamais vu

Ce discours a certes été copieusement applaudi dans l'hémicycle, par la majorité républicaine et par la minorité démocrate. Mais il a aussi provoqué des réactions jamais vues dans l'histoire de l'alliance entre Israël et les États-Unis.

Une cinquantaine d'élus démocrates ont ainsi boycotté l'événement. Nancy Pelosi, tête de file des amis de Barack Obama à la Chambre, était présente, mais a quitté l'hémicycle avant Benjamin Nétanyahou, en signe de protestation, avant de qualifier son discours d'« insulte à l'intelligence des États-Unis ». Contrairement à la tradition qui prévaut quand un dirigeant étranger parle devant le Congrès, le président américain avait ordonné aux membres de son gouvernement de ne pas assister à l'allocution du premier ministre israélien. Barack Obama a aussi refusé de recevoir Benjamin Nétanyahou pendant sa visite.

Les relations personnelles entre Obama et Nétanyahou n'ont jamais été bonnes. Sur le plan politique, leurs relations sont souvent agitées en privé, notamment à propos des colonies juives en Cisjordanie. Après le discours du premier ministre, le président a jugé que celui-ci « n'a rien apporté de nouveau » et « n'a offert aucune solution de rechange » aux négociations avec l'Iran. « Notre approche est le meilleur moyen d'empêcher l'Iran d'obtenir l'arme atomique », a martelé le chef de la Maison-Blanche.



Les relations entre Barack Obama et Benjamin Nétanyahou n'ont jamais été très amicales.

« Ces tensions entre les États-Unis et Israël vont durer, car elles sont structurelles », indique au *Devoir* Harvey Feigenbaum, professeur de sciences politiques dans la capitale, à l'Université George Washington.

Comme Churchill

C'est à l'invitation du président de la Chambre, le républicain John Boehner, que Benjamin Nétanyahou a pris la parole devant les députés et les sénateurs. Un privilège réservé aux plus proches alliés des États-Unis, comme Israël, un privilège historique aussi pour Benjamin Nétanyahou puisqu'en s'exprimant devant le Congrès pour la troisième fois, il ne partage cet honneur qu'avec Winston Churchill. Conscient du symbole politique associé à l'événement, John Boehner a d'ailleurs offert à son invité un buste du premier ministre britannique.

Dès l'invitation annoncée, la Maison-Blanche a accusé le président de la Chambre de rompre avec le protocole en accueillant le chef du gouvernement israélien sans avoir consulté Barack Obama et de s'ingérer dans la vie politique israélienne en le recevant à deux semaines d'une

élection importante pour le premier ministre. John Boehner maintient qu'il a le droit d'inviter des responsables étrangers et de souligner le danger iranien alors que le président Obama cherche à conclure un accord avec l'Iran d'ici le 24 mars.

A bien des égards, la scène de théâtre politique autour du discours de Benjamin Nétanyahou s'inscrit dans la pièce qui se joue entre les républicains et Barack Obama, et plus largement entre le législatif et l'exécutif américains.

Conflit interne

Les républicains, qui jouissent de la majorité à la Chambre et au Sénat depuis janvier grâce à leur victoire aux législatives partielles de novembre, prônent, avec l'appui de certains démocrates, une proposition de loi qui vise à renforcer les sanctions américaines contre l'Iran immédiatement de façon, selon eux, à accroître la pression sur le régime iranien pour l'amener à conclure un « bon accord », c'est-à-dire, pour les partisans de ce texte, un accord qui démantèle complètement

VOIR PAGE B 3 : QUERELLE

RUSSIE

La stratégie du complot permanent

ISABELLE MANDRAUD
À Moscou

La théorie du complot prend de l'ampleur à Moscou. Bien que l'enquête sur l'assassinat de l'opposant Boris Nemtsov, tué par balles en plein cœur de la capitale russe le 27 février, n'ait, pour l'heure, fourni encore aucune piste, le pouvoir russe n'hésite pas à désigner de plus en plus ouvertement son commanditaire, l'Occident, accusé de vouloir « déstabiliser la Russie ». « Le scénario est pratiquement le même partout. On tue une figure de l'opposition pour jouer sur l'émotion et déclencher des émeutes de rue, comme en Syrie, en Irak, en Libye et en Ukraine », ont déclaré jeudi, dans les locaux de la plus grande agence de presse russe, les animateurs du mouvement anti-Maidan, hostile au pouvoir ukrainien et proche du Kremlin. « Nous devons prêter une plus grande attention aux crimes de grande envergure, y compris ceux qui ont un fond politique », avait exhorté la veille Vladimir Poutine.

Devant les responsables du ministère de l'Intérieur réunis au grand complet et en uniforme mercredi, le président russe a qualifié de « honte » et de « tragédie » le « meurtre audacieux » de Boris Nemtsov. Dans la foulée, le chef du Kremlin, qui est apparu les traits tirés, a mis en avant son inquiétude sur les « extrémistes qui empoisonnent la société par leur militantisme nationaliste, leur intolérance et leurs agressions », avant de préciser: « À quoi cela peut-il mener? On le sait bien en regardant l'exemple de notre voisin ukrainien. »

« Victime sacrificielle »

Le ton avait déjà été donné dans les heures qui ont suivi la mort de Boris Nemtsov, présentée par le porte-parole du Kremlin comme une « provocation » et l'opposant comme une « victime sacrificielle » par une autre source officielle. Comprendre: l'opposant aurait été « sacrifié » par son propre camp dans le but de fragiliser le pouvoir russe. Cette thèse était reprise le lendemain même du meurtre par Ramzan Kadyrov, le président de la Tchétchénie, sur son compte Instagram. « Il n'y a aucun doute que l'assassinat de Nemtsov a été organisé par les services spéciaux de l'Occident, qui cherchent par tous les moyens à provoquer un conflit intérieur en Russie. C'est leur pratique. D'abord, ils entrent en contact avec la personne, la désignent comme un ami des États-Unis et de l'Europe, puis la sacrifient. »

« L'activité des extrémistes devient de plus en plus sophistiquée », a souligné mercredi, devant les forces de sécurité, le chef de l'État, en décrivant « l'utilisation de méthodes » — « des actions illégales dans les rues jusqu'à la propagande de la haine sur les réseaux sociaux » — destinées « à provoquer des émeutes » et à saper, « en fin de compte, la souveraineté de la Russie ». « Il faut immédiatement réagir », poursuivait Vladimir Poutine en incitant les forces de sécurité à davantage s'appuyer sur les *droujinski*.

Auxiliaires civils volontaires de la police du temps de l'URSS, ces derniers ont été remis au goût du jour il y a moins d'un an, dans une loi portant sur la participation des citoyens dans la défense de la sécurité publique promulguée le 2 avril 2014. Ils étaient déjà visibles avec leurs brassards lors de la marche organisée à Moscou le 1^{er} mars en mémoire de Boris Nemtsov, qui a attiré des dizaines de milliers de Russes et dont ils assuraient le service d'ordre.

Contre-feux

Médias, « experts » et partisans du pouvoir sont ainsi mis à contribution pour allumer des contre-feux alors que l'opposition dénonce le

VOIR PAGE B 2 : RUSSIE

FORUM SUR
L'ACCEPTABILITÉ
SOCIALE

20 MARS 2015

CAMPUS DE LÉVIS

UQAR

PROFITEZ D'UNE OFFRE SPÉCIALE À
150 \$ POUR UNE DURÉE LIMITÉE *

INSCRIPTIONS : INM.QC.CA

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE **in** UQAR

* Cette offre s'applique au tarif régulier uniquement et ne peut être jumelée à aucune autre offre. Cette offre n'est ni monnayable, ni remboursable. Valable seulement pour les nouvelles inscriptions effectuées en ligne. L'offre prend fin le 10 mars 2015 à 23 h 59 HNE. Tous les détails sur - www.inm.qc.ca.

GAZ MÉTRO — SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ANGUS — UPA — VILLE DE LÉVIS — VILLAGE DE VAL-DAVID ET PLUSIEURS AUTRES

PERSPECTIVES

Sécurité
à deux vitessesMANON
CORNELLIER
à Ottawa

La salle du Comité de la sécurité publique et nationale était pleine à craquer hier. Tout le monde voulait être aux premières loges pour voir la vidéo enregistrée par Michael Zehaf-Bibeau avant de commettre son attentat à Ottawa, le 22 octobre dernier.

Le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Bob Paulson, a dit qu'il l'aurait rendue publique plus tôt, mais qu'on l'en avait dissuadé en invoquant le risque de nuire à l'enquête et de la voir récupérée par les mouvements djihadistes. Il a finalement cédé, a-t-il ajouté, à cause des pressions des parlementaires, bien qu'il en ait retranché 18 secondes pour des « raisons opérationnelles ».

Qu'il ait plié devant les pressions a de quoi surprendre puisqu'il avoue toujours craindre l'impact sur l'enquête et une possible récupération par des groupes armés comme l'État islamique.

La diffusion de cette vidéo permet toutefois au gouvernement d'insister à nouveau sur la menace terroriste. Le ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, a aussitôt réagi par voie de communiqué pour dire que « cette vidéo nous rappelle malheureusement que les Canadiens doivent rester vigilants, car la menace du terrorisme est une réalité, au Canada et à l'étranger ». Il a aussitôt enchaîné en vantant les actions de son gouvernement. « Le premier devoir d'un gouvernement est de protéger ses citoyens. C'est pourquoi nous avons déposé la Loi antiterroriste de 2015 — pour que la police et les organisations chargées de notre sécurité nationale disposent des outils nécessaires pour protéger les Canadiens », écrit-il.

Mais M. Paulson ne pouvait se présenter en comité sans répondre à certaines questions et il a confirmé que, si Michael Zehaf-Bibeau n'était pas mort, il aurait pu le faire accuser de terrorisme en vertu des lois existantes. Il a aussi dit que l'enquête n'avait rencontré aucun obstacle jusqu'à présent alors qu'aucune nouvelle loi n'a encore été adoptée.

Il a également déclaré qu'il avait les ressources nécessaires pour enquêter sur la menace terroriste en général, mais cette dernière est en hausse, a-t-il ajouté, et pour y faire face, il a dû faire appel à des agents assignés aux enquêtes sur le crime organisé, les affaires de drogue et celles de fraude.

On ne parle pas d'une réaffectation mineure d'effectifs, mais d'environ 600 policiers maintenant réaffectés à la lutte antiterroriste. Bob Paulson a avoué que « cela n'était pas soutenable ». En octobre dernier, il avait reconnu devant un comité sénatorial que cette réaffectation avait un « impact » sur les secteurs touchés et sur le mandat de la GRC.

On s'en doute bien. Mais si, comme le dit le ministre Blaney, le premier devoir d'un gouvernement est de protéger ses citoyens, il ne peut accepter que la police néglige une menace pour une autre.

Le crime organisé est le maître d'œuvre du recel, du chantage, du prêt usuraire, du blanchiment d'argent, du vol d'identité, du trafic humain, de drogues, d'armes. Il fait plus de dégâts année après année que les terroristes.

Un ancien sous-commissaire de la GRC, Pierre-Yves Bourdus, confiait récemment à Postmedia News ses inquiétudes à ce sujet. Si la réaffectation des effectifs devait perdurer, le crime organisé pourrait en tirer parti, croit-il.

La seule façon pour le gouvernement d'éviter que des pans de l'application de la loi soient négligés n'est pas de multiplier les lois, mais de donner aux forces de l'ordre les ressources nécessaires pour faire leur travail sur tous les fronts.

Le gouvernement ne cesse de répéter que les budgets de la GRC et des services de renseignement ont augmenté de tiers depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir. Ils ont atteint un sommet en 2012-2013 pour fléchir ensuite. Entre 2013-2014 et 2014-2015, le budget de la GRC a diminué. Selon les crédits pour 2015-2016 qui ont été soumis à la fin de février, son budget total pourrait légèrement augmenter mais celui de fonctionnement, diminuer.

Les fonds destinés aux opérations policières augmentent en 2015-2016, mais resteront inférieurs à ce qu'ils étaient en 2013-2014. En revanche, le budget des services d'application de la loi et celui des services internes de la GRC diminueront. Pour comparaison, le budget du Service canadien du renseignement de sécurité, lui, augmentera. Il est vrai que le projet de loi antiterroriste C-51 accorde aux espions de nouveaux pouvoirs qui ont leur prix.

Au quotidien, ce sont les crimes de droit commun qui ébranlent avant tout le sentiment de sécurité des citoyens et non le terrorisme. En même temps, attention aux épouvantails qu'on brandit devant nous à intervalles réguliers. La criminalité est en baisse constante au Canada depuis presque 20 ans.

Elle ne sera jamais éradiquée, bien entendu, et certains types de crime ont connu une hausse, selon les données de Statistique Canada, mais il est démontré que ce qui dissuade le plus un criminel n'est pas une sentence sévère, mais la crainte de se faire prendre. Si la police est occupée ailleurs, il n'en sera qu'heureux.

Il ne s'agit pas de négliger la lutte antiterroriste, mais elle ne doit pas conduire à un détournement de ressources qu'occultent les discours musclés et les lois coups-de-poing.
mcornellier@ledevoir.com

M O U F ?

Les transgenres luttent pour l'égalité
juridique et sociale

Un homme qui se sent une femme mais qui garde ses organes génitaux masculins doit-il inscrire un M ou un F sur ses papiers d'identité? Doit-il fréquenter les toilettes pour messieurs ou pour dames? Et s'il est arrêté par la police, doit-il être incarcéré dans un établissement pour hommes ou pour femmes? Ce sont les questions que les tribunaux et gouvernements se posent dans plusieurs juridictions à travers le monde. Le Québec et le Canada ne font pas exception à la règle. Mais cela ne se fait pas sans heurts.

JESSICA NADEAU

« Notre lutte s'apparente aujourd'hui à celle des gays et lesbiennes des années 1970. On veut une égalité juridique et une égalité sociale. Parce qu'en ce moment, une personne transgenre qui est entre deux sexes n'est personne légalement. On nous voit encore comme des gens de seconde zone », déplore Audrey Gauthier, directrice générale du Conseil québécois LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres).

Audrey Gauthier est devenue une femme au milieu des années 2000. Comme elle a subi une chirurgie de réassignation sexuelle, elle n'a eu aucun problème à faire changer son nom et son identité au bureau du Directeur de l'état civil. Agent de bord, il était primordial pour elle que l'identité de genre inscrit sur son passeport corresponde à son apparence physique.

Mais ce n'est pas parce qu'une personne ne se sent pas en concordance avec le sexe qui lui a été attribué qu'elle souhaite nécessairement se faire opérer, explique-t-elle. C'est généralement le cas des personnes transgenres, qui refusent les traitements hormonaux et chirurgicaux. D'autres ne peuvent tout simplement pas.

Bouleversements

« Pour l'avoir vécu avec plusieurs collègues, le traitement ne fait pas à tout le monde. Ça peut provoquer des bouleversements émotionnels importants. Pour certaines personnes, c'est trop. Il y a aussi les effets secondaires, dont le principal est de faire des caillots de sang qui provoquent une phlébite, une embolie pulmonaire ou, pire, un AVC. Sans oublier que certains médecins imposent des conditions: il faut avoir un poids santé, ne pas fumer, etc. Bref, ce n'est pas tout le monde qui veut ou qui peut se faire opérer. »

Mais bien qu'elles gardent leurs attributs génitaux, ces personnes se sentent d'un genre différent et souhaitent se voir reconnaître le droit de se définir légalement sous ce genre. « Quand tu entames un changement de sexe et que tu n'as pas la mention légale pour aller avec, ça devient vite catastrophique, tu deviens un député des banquettes arrière de ta propre vie, raconte Audrey. Surtout ces dernières années, avec le vol d'identité. Quand une femme donne son CV mais que son diplôme est au nom de Marc, ou quand elle veut signer un bail et que c'est écrit sexe masculin sur son permis de conduire, ça devient vite un obstacle à la vie courante. C'est pour ça qu'il y a un mouvement qui est né dans différents pays, pour permettre à tout ce monde de fonctionner en société. »

Réglementation contestée

En 2013, l'ancien ministre de la Justice Bertrand St-Arnaud a fait modifier le Code civil afin d'en retirer l'obligation de passer sous le bistouri pour devenir femme ou homme. L'idée a été applaudie par les groupes LBGT et autres défenseurs des droits de la personne. Mais rien n'a encore changé, car le règlement d'application n'a toujours pas été adopté.

En décembre dernier, la nouvelle ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a déposé le très attendu projet de réglementation. Consternation dans les milieux concernés: le projet de règlement va à l'encontre de toutes les recommandations qui ont été faites pendant les consultations publiques du précédent projet de loi. Le gouvernement veut imposer aux personnes transgenres de vivre depuis deux ans « sous l'apparence du sexe pour lequel un changement de mention est demandé ».

En début de semaine, Gabrielle Bouchard, du Centre de lutte contre l'oppression des genres, sonnait l'alarme sur la discrimination et l'exacerbation des stéréotypes que cette condition amenait. L'avocat spécialiste dans les droits des personnes trans, M^e Jean-Sébastien Sauvé, lui donne raison. « À mon avis, le projet de règlement proposé remplace une situation discriminatoire par une autre, affirme-t-il. Ça ne passerait



JAY DIRECTO AGENCE FRANCE-PRESSE

« Quand tu entames un changement de sexe et que tu n'as pas la mention légale pour aller avec, ça devient vite catastrophique. »

pas le test des chartes québécoise et canadienne. »

Plusieurs pays d'Europe sont aux prises avec le même problème. Ils conviennent qu'il est discriminatoire d'imposer des chirurgies aussi invasives, mais se demandent comment faire pour encadrer la procédure afin d'éviter les dérapages. Car c'est bien de cela qu'il est question, juge M^e Jean-Sébastien Sauvé. « Il y a une crainte de fraude qui semble être sur le bout de la langue des décideurs, mais très peu osent le verbaliser. Pourtant, c'est insensé comme crainte. Les gens qui effectuent un changement de sexe sont vraiment exposés. »

Quant au risque de voir une explosion de demandes farfelues de changement de mention de sexe, la directrice du Conseil québécois LGBT remet les pendules à l'heure: « Les groupes de peur disent que ça va être le "free for all", mais un changement de sexe, ce n'est pas anodin. Ça prend du front pour se présenter devant le directeur de l'état civil et dire: "Je veux changer de sexe." Une fois rendu là, le cheminement, il a été fait dans ta tête. C'est un méchant "coming out". Il n'y a personne qui a envie de faire ça juste pour le plaisir. »

Ailleurs au Canada

Les groupes trans québécois demandent au gouvernement de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, notamment en Angleterre et en Argentine, où les personnes transgenres peuvent modifier leur statut légal sur une simple déclaration assermentée.

Mais il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin, note M^e Jean-Sébastien Sauvé. « Ailleurs au Canada, il y a des tribunaux qui ont reconnu que l'obligation d'avoir recours à des interventions chirurgicales pour obtenir un changement de sexe légal allait à l'encontre des droits et libertés des personnes trans. »

En Ontario, le gouvernement permet le changement de mention de sexe pour toute personne de 16 ans sur une simple déclaration solennelle. En Alberta, il faut également avoir une lettre d'un médecin ou d'un psychologue, mais sans avoir à subir une opération.

« Le Québec aime se targuer de son rôle proactif en matière de personnes transgenres, mais il ne fait pourtant pas bonne figure », constate M^e Sauvé. À l'échelle canadienne, un autre projet de loi, présenté par le député néodémocrate Randall Garrison, est à l'étude depuis des années. Le C-270 vise à protéger les personnes transgenres contre les crimes haineux et la dis-

crimination. Mais à force d'être amendé, le projet de loi est en train de perdre toute consistance, déplore Audrey Gauthier. On veut aujourd'hui en retirer l'application dans les toilettes publiques, les centres d'aide aux femmes et les vestiaires. « Le sénateur conservateur Donald Plett a soutenu qu'il était nécessaire de protéger les femmes dans ces endroits, comparant les personnes trans à des pédophiles et à des agresseurs potentiels », dénonce Audrey Gauthier.

« Le projet de règlement proposé remplace une situation discriminatoire par une autre »

Transphobie ou ignorance?

Les personnes trans se heurtent souvent à la transphobie. Mais c'est souvent de la simple ignorance, note M^{me} Gauthier. « Les gens ne comprennent pas la réalité des personnes transgenres. Ils font difficilement la différence entre orientation et identification sexuelle. Ce n'est pas parce qu'une personne est transgenre qu'elle est gaie ou lesbienne. Ce sont deux choses complètement différentes. »

Et même les personnes censées être au fait du dossier, comme la ministre de la Justice québécoise, Stéphanie Vallée, confondent encore les concepts. Le communiqué de presse émanant de son bureau en décembre dernier pour annoncer le projet de règlement sur le changement d'identification de genre était titré: « Lutte contre l'homophobie ».

C'est bien la preuve qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Le Devoir

Petit lexique LGBT

LGBT: lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres

Transsexuel: personne ayant effectué un changement de sexe complet avec traitement hormonal et chirurgie de réassignation sexuelle

Transgenre: personne qui ne s'identifie pas au sexe assigné à la naissance, ayant subi ou non des traitements

Intersexué (anciennement hermaphrodite): personne qui porte les caractéristiques génitales, hormonales ou chromosomiques des deux sexes

Queer: personne qui remet en question l'idée même d'une identité de sexe (ni homme ni femme)

RUSSIE

SUIITE DE LA PAGE B 1

« climat de haine » créé par les partisans du pouvoir comme le responsable de cet assassinat politique et sa mise en œuvre comme le travail de professionnels. Sur ce point, il y a un consensus en Russie, mais pas dans la même direction. La télévision publique, où Boris Nemtsov était interdit d'antenne, consacre désormais du temps à la « victime sacrificielle ». De ce côté-ci, une seule piste: l'implication sans nuance de l'Occident, et des États-Unis en particulier.

« C'est une provocation bien planifiée, juste avant la manifestation [prévue à l'origine par l'opposition le 1^{er} mars], tout près du Kremlin, sur la route qui mène à Bolotnaïa [lieu de grands rassemblements hostiles au pouvoir

en 2011 et 2012], il n'y avait pas de meilleur endroit pour une victime sacrificielle. C'est la première du Maidan en Russie et il est tout à fait évident que c'est le travail des États-Unis », a lancé l'écrivain Nikolaï Starikov, l'un des représentants de l'anti-Maidan.

Créé au mois de janvier et soutenu par le Kremlin, ce mouvement repose sur quatre animateurs censés représenter la population: un intellectuel, Nikolaï Starikov, un politique, Dmitri Sabline, ex-député du parti au pouvoir Russie unie, aujourd'hui président de l'association des vétérans d'Afghanistan, un ouvrier, Alexei Balniberdine, employé de la plus grande usine de l'Oural, et Alexandre Zaldostanov, dit le « chirurgien », patron du groupe de motards Les Loups de la nuit, qui se déplace dans un véhicule mili-

taire sur lequel est écrit « Pour la patrie, pour Staline ».

« La paix en Ukraine sera ramenée seulement par l'intégration avec la Russie »

Haut en couleur, ce dernier qualifiait, à la sortie, les « méthodes occidentales pour détruire la Russie » de « nouvelle arme plus puissante qu'une bombe nucléaire ». « On ne restera pas sans réagir », prévenait-il, ajoutant: « La paix en Ukraine sera ramenée seulement par l'intégration avec la Russie. » « Lâchez-les [les Ukrainiens]! », enjoignait ce colosse à un journaliste occidental, avant de se radoucir vis-à-vis d'un autre:

« La France a son propre point de vue, et nous allons inviter Marine Le Pen à un "Bike Show" à Sébastopol. Elle me plaît beaucoup comme politique. »

Le Monde

PERSPECTIVES

50 ANS APRÈS SELMA

« Martin Luther King était un révolutionnaire non violent »

Il y a cinquante ans, des marches pacifiques, avec Martin Luther King en tête, étaient organisées de Selma à Montgomery, capitale de l'Alabama, contre les restrictions au droit de vote imposées aux Noirs dans les États du Sud (lire Libération du mercredi 4 mars). Le 7 mars 1965, 600 manifestants sont attaqués par la police à coups de matraque et de gaz lacrymogène : les images de ce « Bloody Sunday » choquent toute l'Amérique. En août 1965, le Congrès adopte le Voting Rights Act qui met fin à ces discriminations. Une victoire pour Martin Luther King. L'américaniste Sylvie Laurent, professeure à Sciences Po, publie au Seuil une biographie du leader noir américain où elle démontre comment sa personnalité et son héritage ont été édulcorés au fil des années. Un livre qui lui rend toute sa radicalité.

Aux États-Unis, la statue du monument commémoratif dédié à Martin Luther King, sur le Mall de Washington, est très pâle. Pourquoi ?

Il est assez ironique de voir que le monument commémoratif est en terre d'albâtre, donc d'un blanc rosé. Ce monument ne fut inauguré qu'en 2011 par Barack Obama. L'édulcoration du message du pasteur a commencé après son assassinat, le 4 avril 1968. Après avoir été un réproché, il apparaît subitement comme un martyr de l'Amérique, érigé en icône de la réconciliation. L'assassinat déclenche une unanimité nationale, on oublie opportunément tout ce qu'il avait de radical et de sédition. Martin Luther King était, en effet, un militant non violent contre le racisme, mais également un critique acerbe du capitalisme américain, frère siamois de l'impérialisme. Pour lui, l'Amérique était malade du racisme, du capitalisme ensauvagé et du militarisme, mais on ne retient que son discours très conciliateur de 1964 : « J'ai fait un rêve... »

La lénification ne doit rien aux hasards de l'histoire : c'est Ronald Reagan qui décrète, en 1983, une Journée nationale Martin Luther King. C'est habile. Il récupère ainsi la figure de l'activiste pour en faire un symbole d'unité nationale, il le fait basculer dans le camp de l'Amérique bonne et juste, celle qui gagne toujours à la fin de l'histoire. Martin Luther King, le dissident, entre dans le giron des pères fondateurs. C'est le premier à qui on a voulu faire porter le discours post-racial, comme s'il incarnait la fin de l'histoire raciale américaine. Il est devenu un bon pasteur placide invoquant le « rêve américain ». L'Amérique a fait King, elle a donné aux Noirs le droit de vote après avoir interdit la ségrégation : c'est bien la preuve, suggère le récit, que l'Amérique est parvenue à une forme de rédemption.

La personnalité de Malcolm X a-t-elle aussi aidé à la simplification du mythe King ?

Le casting était parfait : Malcolm X, le musulman violent et séparatiste, face à King, le chrétien patriote, qui veut s'intégrer. En réalité, ces deux personnalités se rapprochaient de plus en plus. S'ils n'avaient pas été assassinés l'un et l'autre, ils auraient pu se retrouver à des manifestations communes contre le capitalisme et le militarisme. Malcolm X refusait toute idée d'assimilation. C'est pour cette raison qu'il s'était converti à l'islam, le christianisme lui apparaissant comme la religion hypocrite des Blancs. Il est dans une logique séparatiste. Les deux hommes ont évolué dans une sorte de chiasme. A la fin de sa vie, Malcolm X s'est recentré et a rejoint les autres militants de la cause noire, allant à Selma par exemple. King, de plus en plus radical et intransigeant, déplaça son combat dans les ghettos du Nord, à Chicago notamment.

Pourquoi Martin Luther King apparaît-il comme un réformiste alors que vous le décrivez comme un révolutionnaire ?

Il qualifiait le discours sur le « nécessaire réalisme » de « gradualisme visqueux ». Selon lui, « la liberté ne se sollicite pas, elle s'exige ». Les réformes ne sauraient être différées. C'était un idéaliste, mais aussi un fin politique. Il était convaincu d'une chose : le pouvoir est dans la



AGENCE FRANCE-PRESSE

Martin Luther King (5^e depuis la gauche) a participé à l'importante marche de Selma à Montgomery, en 1965.

rue. Pour lui, les manifestations collectives étaient aussi un moyen de rendre leur dignité aux exclus. D'être debout. D'oser dire qu'une loi est injuste. Il pense et pratique la désobéissance civile. C'est, certes, un activiste, un militant de la base, mais c'est aussi un intellectuel. La nature du pouvoir et le sens de la justice sont des sujets qui l'obsèdent. Il lit énormément, se remet constamment en cause. C'était un révolutionnaire non violent, qui n'a jamais succombé à l'anarchisme. L'État lui semble le seul garant de l'égalité. Il pense aussi que les ferments de la révolution sont déjà présents en Amérique, qu'il n'est pas nécessaire de faire table rase, tout est déjà dans la Constitution, dévoyée par les puissants qui se sont approprié le pouvoir.

Selon lui, l'Amérique aurait pu être autre chose qu'une nation hyperconsommeriste, raciste, arrogante et impérialiste. Sauf qu'à un moment de son histoire, elle a pris un mauvais chemin. C'est un révolutionnaire conservateur. Pour lui, il faut revenir aux textes, comme la Déclaration d'indépendance qui affirme : « Tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables. »

Un texte qui ne s'est appliqué qu'aux Blancs...

Les Américains blancs du XVIII^e siècle étaient, étonnamment pour l'époque, égaux entre eux politiquement. C'est le grand paradoxe américain, la première grande démocratie égalitariste moderne fut imaginée par des hommes blancs et riches qui asservissaient les Noirs. Cette démocratie, confisquée, devait être rendue à tous les dépossédés, et King, à la fin de sa vie, invite aussi les femmes, les Indiens, les Latinos et les Blancs pauvres à le rejoindre pour une grande marche dissidente sur Washington. Elle sera posthume. Son dernier sermon, que l'on trouvera dans la poche de King



AGENCE FRANCE-PRESSE

Martin Luther King à Washington en 1963

après son assassinat, témoigne de cette orientation : « Amérique, je ne te laisserai jamais tranquille, tant que tu n'auras pas été à la hauteur de tes promesses. »

Le déni de racisme existe-t-il encore aujourd'hui ?

Après les événements de Ferguson l'été dernier*, nous retrouvons les mêmes dénégations, les sondages montrant que la majorité des Américains pensent que Ferguson n'a rien à voir avec le racisme. Le bilan du progrès racial, cinquante ans après King, est affligeant : un enfant de couleur sur cinq est pauvre, les mariages entre Noirs et Blancs ne re-

présentent que 2 % des unions, la prison — qui a été un moyen d'émancipation pour King — est aujourd'hui le principal outil de répression et de criminalisation de la communauté noire. Et il y a moins de mixité scolaire aujourd'hui qu'en 1968.

Pourtant, le président des États-Unis est noir ?

Certes, c'était une élection inouïe. Une fois élu, Obama a déclaré à Selma : « Je suis là parce qu'ils ont marché. » C'est assez juste, il a fallu des générations et des générations de militants pour qu'un Noir entre enfin à la Maison-Blanche. Mais nous ne sommes pas pour autant entrés dans l'ère de la justice raciale et Obama n'est pas la fin de l'histoire. L'élection d'un seul, le succès d'une poignée, ne parle malheureusement pas pour les masses. Depuis quinze ans, on assiste même à une régression significative de la question noire aux États-Unis. La crise les a touchés plus violemment. Les mesures de l'affirmative action sont progressivement démantelées, et la Cour suprême a récemment amputé la loi sur les droits civiques de 1965. La ségrégation explique la permanence des mécanismes racistes : quand des Américains répondent qu'il n'y a pas de biais racial chez les forces de l'ordre, on peut dire que c'est du racisme ou du déni, mais c'est surtout une méconnaissance absolue de la part des Blancs de ce qu'est la vie d'un Américain de couleur.

Propos recueillis par Catherine Calvet Libération

* En août 2014, des émeutes éclatent dans cette ville du Missouri après le décès d'un Afro-Américain de 18 ans tué par la police locale, alors que, selon les témoignages, il ne portait pas d'arme.

QUERELLE

SUITE DE LA PAGE B 1

le programme nucléaire iranien civil pour empêcher tout programme nucléaire militaire.

Le chef de la Maison-Blanche a promis d'opposer son veto à l'augmentation des sanctions si le texte est adopté. Or Benjamin Netanyahu soutient l'idée d'un renforcement des sanctions américaines contre l'Iran. Pour Barack Obama, un accord avec l'Iran est une priorité depuis sa première campagne présidentielle en 2008 et reste, en l'absence d'un grand succès international, le trophée historique qu'il espère intégrer au bilan de sa présidence.

Par ailleurs, et depuis vingt ans environ, les parlementaires déplorent que la Chambre et le Sénat soient en passe de devenir des chambres d'enregistrement pour les politiques d'une présidence de plus en plus puissante. Cette plainte, d'abord entendue parmi les républicains libertariens et sur l'aile gauche du Parti démocrate, est reprise par l'appareil républicain depuis l'arrivée de Barack Obama au pouvoir. Avec l'avènement d'une cohabitation entre le président démocrate et un Congrès entièrement dominé par les républicains, John Boehner entend réaffirmer les pouvoirs du législatif, y compris en politique étrangère. D'où l'invitation faite à Benjamin Netanyahu, qui est en phase politiquement avec les républicains.

Mais dans le contexte de la polarisation extrême du bipartisme américain, ce type de manœuvre conduit à l'impasse, voire à la crise ouverte comme ce fut le cas cette semaine.

« Les institutions américaines ne peuvent fonctionner que si les deux partis collaborent, souligne Harvey Feigenbaum. Depuis le New Deal, il y a une évolution qui va vers l'accroissement des pouvoirs de l'exécutif, mais cela ne peut fonctionner que si les partis politiques sont moins polarisés qu'aujourd'hui, que si le président peut former des coalitions selon les dossiers. Or le système a changé maintenant parce que la possibilité d'accords entre les partis n'existe pratiquement plus, donc au lieu d'avoir un président qui devient le plus puissant face au législatif, ce qui s'est passé depuis 10-15 ans, surtout sous Obama, c'est une énorme polarisation des partis qui nous condamne à la paralysie. »

Dans le dossier des relations entre les États-Unis et Israël, la polarisation des partis démocrate et républicain s'accompagne de changements importants dans le paysage politique américain au sens large.

L'AIPAC

L'organisation la plus influente du lobby juif américain, le Comité américain d'affaires publiques pour Israël (AIPAC), créé en 1963 dans un esprit bipartisan et fort aujourd'hui de plus de 100 000 membres, a commencé à se rapprocher des républicains dans les années 80 et a perdu de son influence auprès de la Maison-

Blanche de Barack Obama. « Au sein de l'AIPAC, il y a eu peu à peu une prise de pouvoir des juifs conservateurs, des républicains et du Likoud, le parti de Netanyahu », note le professeur Feigenbaum.

Parallèlement, l'opinion publique américaine et la communauté juive en particulier ont elles aussi évolué, mais dans un sens moins favorable à Israël. Si la plupart des Américains restent pro-israéliens, comme pendant la guerre contre le Hamas en juillet, les jeunes le sont moins que leurs aînés. Durant les bombardements sur Gaza, seulement 44 % des Américains de 18 à 29 ans soutenaient Israël, contre 51 % pour l'ensemble de leurs compatriotes et 60 % pour ceux de plus de 65 ans.

En outre, de plus en plus de jeunes juifs américains refusent de défendre Israël aveuglément. « La communauté juive vit un changement générationnel aux États-Unis. Les jeunes, au moins ceux de gauche, ne veulent plus être servilement loyaux envers Israël et leur loyauté dépend désormais de la nature du gouvernement en place en Israël », explique Harvey Feigenbaum.

Réduire les tensions

Avant le discours de Benjamin Netanyahu devant le Congrès, la conseillère de Barack Obama pour la sécurité nationale, Susan Rice, n'a pas hésité à qualifier la visite du chef actuel du gouvernement israélien de « destructrice » pour les relations bilatérales. Depuis, les protagonistes de cette crise ouverte ont essayé de

réduire les tensions.

Barack Obama a dépêché deux représentants de haut niveau au congrès annuel de l'AIPAC qui se tenait à Washington en même temps que la visite du premier ministre. L'ambassadrice des États-Unis auprès de l'ONU a réaffirmé la solidité de l'alliance américano-israélienne. « Notre partenariat transcende la politique politique et il en sera toujours ainsi », a lancé Samantha Power.

Pour sa part, Benjamin Netanyahu a assuré les quelque 16 000 congressistes de l'AIPAC que son discours devant le Congrès ne reflétait « aucun manque de respect pour Barack Obama, ni pour la fonction qu'il occupe ». Dans son discours devant le Congrès, il a ensuite déclaré qu'il sera « toujours reconnaissant envers le président Obama pour tout ce qu'il a fait pour Israël ».

Mais les tensions sur le fond demeurent et leur résolution semble devoir reposer sur l'avenir politique des partenaires. « Il semble exclu que Netanyahu perde les élections du 17 mars en Israël, donc la situation ne pourrait changer qu'avec un nouveau président américain », explique M. Feigenbaum. « Il est difficile d'imaginer que les républicains gagneront les présidentielles de 2016. Chez les démocrates, Hillary Clinton penche un peu plus vers une ligne dure envers l'Iran qu'Obama. En tout cas, le nouveau président américain, quel qu'il soit, aura à cœur de définir sa propre politique étrangère », ajoute le politologue.

*Collaboratrice
Le Devoir*

ÉDITORIAL

CRISE AU CHUM

De très gros sabots

La démission du directeur général du CHUM, suivie quelques heures plus tard de celle du président du conseil d'administration, a entraîné une crise qui devrait interpeller le premier ministre Couillard. Elle révèle les tensions que crée dans tout le réseau de la santé le mode de gestion de son ministre Gaétan Barrette.

Le premier regard qu'il faut porter est sur l'institution qu'est le CHUM, qui va de crise en crise, et ce, dès ses balbutiements, alors que l'on plaçait au milieu des années 90 sous un même chapeau l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Notre-Dame et l'hôpital Saint-Luc. Ce furent d'incessantes chicanes de clochers entre médecins, puis à propos du choix du site du nouveau CHUM. Plus récemment, ce sont les problèmes de gestion qui devinrent récurrents avec le siège du directeur général devenu éjectable. Une véritable misère, que l'histoire de cette institution.

Nommé directeur général il y a à peine neuf mois, Jacques Turgeon avait remis la gestion du CHUM sur les rails et tourné les esprits vers l'objectif commun qu'est l'intégration de tous les services dans le nouveau centre hospitalier, qui est en phase finale de construction. Mais voilà que le ministre de la Santé est venu se mêler d'imposer au nouveau directeur général la nomination du Dr Patrick Harris à la tête du département de chirurgie, qu'un comité de sélection dûment constitué a écarté.

Appelons un chat un chat, il y a là un interventionnisme inacceptable, car le pouvoir de nomination des cadres dans l'hôpital appartient à la direction et au conseil d'administration. Dans le cas de la nomination d'un nouveau patron du département de chirurgie, un processus de sélection était sur le point de se conclure et le ministre n'avait pas à s'ingérer dans ce processus. Jacques Turgeon a eu raison de démissionner.

Gaétan Barrette défend son intervention en évoquant des «sonneurs d'alerte» qui à deux reprises ont attiré son attention sur le processus de sélection pour ce poste. Encore faut-il distinguer les «alertes» des simples récriminations. Dans le premier cas, il fait valoir qu'un premier candidat retenu pour le poste de directeur de la chirurgie était lié à une enquête policière. Il lui fallait aviser le CHUM. Dans le deuxième cas, l'alerte venait de médecins insatisfaits du déroulement du nouveau processus de sélection.

La prudence ici s'imposait, d'autant plus que l'actuel ministre de la Santé, lui-même médecin, a affaire à d'anciens collègues et amis. La ligne à ne pas franchir pour ne pas tomber dans un conflit d'intérêts est ténue. Il l'a franchie allègrement, allant, selon Jacques Turgeon, jusqu'à exercer un chantage à son endroit pour obtenir la nomination du Dr Harris. Ce n'est pas pour rien que la loi donne aux conseils d'administration des établissements une autonomie dans la prise de décision. Rappelons-lui que même les ministres doivent respecter la loi.

Cette crise au CHUM survient à l'heure où la loi 10 sur la réorganisation du réseau de la santé est mise en œuvre. Le ministre mène tambour battant sa réforme, n'hésitant pas à écraser de ses gros sabots tous ceux qui s'opposent à lui. Jacques Turgeon est une autre de ses victimes.

Philippe Couillard ne devrait pas donner à Gaétan Barrette l'appui sans réserve qu'il lui accorde. Le groupe d'experts qu'il envoie au CHUM faire le point sur les problèmes de discordance ne devrait pas être placé sous l'autorité du ministre de la Santé. Cet examen devrait être fait par un groupe indépendant. Il en va de la crédibilité même du gouvernement. Si la réforme du réseau de la santé est faite pour les patients, comme aime le dire Philippe Couillard, celui-ci devrait voir que ceux qui s'occupent des patients sont de plus en plus démotivés par leur ministre, qui est en voie de devenir l'ennemi de sa propre réforme.

8 MARS

Rien d'inoffensif

Québec, Ontario, premiers jours de mars 2015. Dans un cas, un ministre presse les membres d'une Chambre de commerce à venir à Montréal en ajoutant que «leurs conjointes sont bienvenues» vu qu'il y a «a beaucoup de centres d'achats». Dans la province d'à côté, une première ministre, «déterminée à user de [s]on influence pour changer les choses», lance une campagne contre le harcèlement sexuel et la violence faite aux femmes, lesquels «prennent leurs racines dans la misogynie». D'un côté, la condescendance qui désespère (en sommes-nous encore là?), de l'autre, l'assurance qui réjouit (oui, nous sommes rendues là!). D'un côté, le sexisme ordinaire, de l'autre, un modèle pour le contrer.

On voit donc encore de tout en ce 8 mars, et s'il reste crucial de dénoncer la discrimination la plus cruelle — particulièrement frappante dans certaines parties du monde où l'on marie des fillettes, où on les empêche d'aller à l'école, où l'on mutilé leurs parties génitales —, il faut aussi savoir reconnaître la myriade de situations inégalitaires imbriquées au quotidien.

L'attention a crû au cours des derniers mois envers ce sexisme de tous les jours, celui où les madames magasinent. Attention nourrie notamment par une jeune génération élevée par des parents plus égalitaires et persuadée que pour elles, pour eux, ça y était. Mais qui constate que sur la rue, sur le Web, au travail, dans leur couple ou celui des copains, il y a toujours quelque chose qui ne tourne pas rond. Quelque chose qu'on ne peut pas nommer sous peine d'être une «maudite fatiguante qui n'a pas le sens de l'humour», mais qui est bel et bien un caillou dans le soulier de l'égalité. Du dérangeant.

Ces observations féministes ne sont pas en soi nouvelles, mais tant qu'il fallait se battre pour que les femmes puissent entrer dans les tavernes ou devenir jurées, percer des bastions masculins au travail, avoir accès à des garderies, grimper l'échelle des promotions, dénoncer les agressions sexuelles, la violence conjugale, le harcèlement au travail ou la pornographie... le carcan social passait au second plan.

Ce que l'on mesure mieux aujourd'hui, c'est que ce carcan, qui semble plus inoffensif, repose sur les mêmes fondements de passivité et de soumission des femmes que les agissements les plus ouvertement misogynes. Sourire, ne pas hausser le ton, se faire couper la parole, ne pas la prendre tant qu'on n'y est pas invitée, minimiser ses compétences, s'oublier pour le chum ou l'enfant, c'est une face banale de l'inégalité des femmes mais qui n'a rien de «normal». Le souligner relève tout à fait du détricage historique du patriarcat, un autre fil, peut-être le plus résistant. Mais maintenant qu'on le voit...

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Simonne Monet-Chartrand, une pionnière inspirante

En cette Journée internationale des femmes, nous aimerions rappeler deux grands enjeux qui ont été au cœur de l'action sociale de notre mère, Simonne Monet-Chartrand (1919-1993). D'abord, les droits politiques et sociaux des femmes, ici et dans le monde. Elle fut une des artisanes de la lutte pour leur droit de vote. Avec d'autres, elle a été de tous les combats pour les droits et libertés civiques ainsi que pour la justice sociale. Rappelons aussi son implication dans les mouvements pour la paix et le désarmement

en cette période de guerres disséminées sur la planète. Se souvenir, c'est aussi se donner la force de poursuivre les luttes de cette femme exceptionnelle.

Ses enfants: Micheline Chartrand Payen, Hélène Chartrand Deslauriers, Alain Chartrand, Suzanne-G. Chartrand, Madeleine Chartrand et Dominique Chartrand
Le 4 mars 2015

Justice neutre et respectueuse de l'égalité

Dans l'article «Et si la juge Eliana Marengo avait raison?», Victor-Lévy Beau-

lieu aurait pu ajouter que le Coran rend le témoignage d'un homme égal à celui de deux femmes.

Quiconque affiche par ses vêtements son adhésion à cette règle religieuse est en contradiction flagrante avec nos principes d'égalité. Cela ne sert pas la justice que nous souhaitons la plus neutre possible.

Pour être entendu et jugé sans préjugé, mieux vaut se présenter au tribunal sans afficher sa conviction de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

On ne veut pas reculer.
Claudette Jobin
Présidente de la Ligue des femmes du Québec
Le 4 mars 2015

REVUE DE PRESSE

Des efforts futiles pour lutter contre la criminalité

BRIAN MYLES

Les semaines se suivent et se ressemblent à Ottawa. Le gouvernement Harper poursuit ses politiques de la ligne dure dans la lutte contre la criminalité.

Dans le *National Post*, le chroniqueur Andrew Coyne dénonce le plus récent projet de loi des conservateurs visant à abolir les libérations conditionnelles après 25 ans. Les peines de prison à vie se rapprocheront ainsi de la peine de mort, écrit Coyne.

Les auteurs de crimes atroces et crapuleux (tels que le meurtre avec agression sexuelle ou enlèvement, le terrorisme, le meurtre d'un agent de police ou d'un gardien de prison) seront forcés de passer le reste de leur vie en prison, sans possibilité d'en sortir autrement que dans un cercueil.

Après 35 ans, un prisonnier pourrait demander une libération, mais le pouvoir de la lui accorder serait confié au ministre de la Sécurité publique (et non à la Commission nationale des libérations conditionnelles, comme ça devrait être le cas).

Le premier ministre Stephen Harper a indiqué que le projet de loi visait à protéger les Canadiens contre les criminels endurcis. Pour Coyne, l'idée selon laquelle le public est menacé par une vague de détenus libérés après 25 ans ne tient tout simplement pas la route. «C'est un non-sens. Les prisonniers ne sont pas tous libérés après 25 ans. Seuls ceux qui présentent un faible risque de récidive le sont», rappelle Coyne.

La réhabilitation n'est pas la tasse de thé du gouvernement Harper. Son projet est calqué sur une éthique de la vengeance, constate-t-il. Les sociétés civilisées ont abandonné depuis belle lurette les châtimens basés sur le principe du «œil pour œil, dent pour dent». «Et l'une des choses qu'une société civilisée ne fait pas, c'est emprisonner les gens pour toujours, sans égard au risque qu'ils posent», conclut Coyne.

Pour le *Toronto Star*, l'approche des conservateurs en matière de lutte contre la criminalité est guidée par «le cynisme et les calculs politiques». «Les tribunaux et la Commission des libérations savent comment protéger le public des criminels les plus dépravés», affirme le quotidien en éditorial.

Comme d'habitude, le gouvernement Harper agit des épouvantails pour faire des gains politiques, déplore le *Star*. Il n'est pas ici question de la sécurité des Canadiens, mais de la réélection de Stephen Harper, observe le *Star*.

Méfiance et congestion à Vancouver

Vancouver est l'endroit idéal pour les défenseurs du transport public. L'agglomération est enclavée par le Pacifique et les Rocheuses. Il n'y a pas moyen d'envisager sérieusement une expansion du réseau autoroutier pour réduire la congestion et améliorer la fluidité du transport. L'avenir à toujours passé par le transport collectif... Du moins en théorie.

Un référendum pour augmenter d'un demi-pour cent la taxe de vente afin de financer des projets de transport collectif et d'amélioration des routes devrait y passer comme une lettre à la poste. Et pourtant non. L'opposition gagne du terrain, et l'issue du vote semble favoriser le camp du non.

Lenjeu est de taille. L'augmentation de la taxe de vente permettrait de créer une enveloppe additionnelle de 7,5 milliards de dollars sur dix ans, qui serait utilisée notamment pour financer un métro, un SLR et un nouveau pont.

Dans *The Province*, Michael Smyth explique que les réserves d'une partie de la population viennent du fait qu'en Colombie-Britannique, l'argent des taxes est trop souvent utilisé à d'autres fins que celles annoncées à l'origine.

«Qu'est-ce qui empêchera les villes et le gouvernement de la Colombie-Britannique de mettre leurs mains collantes

dans le nouveau [plat de bonbons] et de dépenser l'argent sur d'autres priorités?», s'interroge-t-il.

La méfiance à l'égard de la société de transport (TransLink), comparée à un vampire qui va siphonner le portefeuille des contribuables, devait inciter les autorités à prévoir des mécanismes d'imputabilité et de reddition de comptes dans la façon de dépenser la nouvelle cagnotte, estime Smyth.

Dans le *Globe and Mail*, Jeffrey Simpson se demande si les Vancouverois auront le courage de «voir grand» en matière de transport. Le camp du non a réussi à creuser son avance dans les sondages en s'appuyant sur une campagne de méfiance et de dénigrement à l'égard du gouvernement et de TransLink. L'élite politique n'a que faire de l'honnête contribuable qui gagne durement sa vie, clame le camp du non.

Le problème, c'est que la solution proposée par le camp du non se réduit à une absence de solution de rechange, analyse Simpson. Le chroniqueur dresse la liste des effets bénéfiques des investissements en transport collectif: amélioration du bilan environnemental, de la fluidité et de la productivité, etc. «C'est un choix fondamental que Vancouver doit faire, et ce choix est d'une importance qui va au-delà des détails du plan», écrit-il.

Simpson y va d'une recommandation pour le camp du oui. La première ministre Christy Clark est restée beaucoup trop prudente jusqu'à présent, même si elle a indiqué qu'elle voterait pour la hausse de la taxe de vente. Selon Simpson, il est grand temps qu'elle s'implique plus activement dans ce débat important pour le futur de la troisième agglomération en importance au Canada. «Un vote pour le non va renforcer un statu quo débilissant», avertit-il.

Le Devoir

Les articles originaux sont liés aux versions numériques de ce texte

IDÉES



CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

La pratique de l'artisanat demeure l'activité principale dans les Cercles de fermières, où métiers et rouets continuent de fonctionner.

CENTENAIRE DES CERCLES DE FERMIERES

Entre tradition et modernité

MICHELINE DUMONT
Historienne

La très grande majorité des associations féministes ou féminines du début du XX^e siècle ont fini par disparaître. Les Cercles de fermières, eux, sont toujours là.

Les Cercles de fermières ont été fondés en 1915 par deux agronomes du ministère de l'Agriculture, Désilets et Georges Bouchard, à Roberval et à Chicoutimi. Ils ont été créés à l'image des « Women's Institutes » (1903), qui s'activaient au Canada anglais et avaient pour objectif de s'opposer à l'exode rural. À cette époque de première militance féministe, Georges Bouchard rassure : « Ceux qui craignent de voir leurs jeunes filles devenir des suffragettes ou des émancipées n'auront qu'à apprendre le fonctionnement des cercles pour voir leur objection se dissiper. » L'association est en effet étroitement dirigée par le ministère de l'Agriculture.

Rapidement, on utilise le concept d'agriculture féminine, en prônant l'apiculture, l'apiculture, l'horticulture. Leur popularité est immédiate et le mouvement se répand rapidement : en 1922, on compte déjà 70 cercles et plus de 2000 membres. Des subventions sont disponibles, en argent et en nature (œufs, ruches, graines). On offre également des cours de cuisine et d'artisanat. Bientôt, en 1920, on publie une revue, *La Bonne Fermière*, qui paraît de 1920 à 1931 et où on trouve, à côté des articles pratiques, des propos opposés aux timides revendications féministes de l'époque : suffrage, droits civils des épouses.

Après un ralentissement notable causé par la crise économique, les activités reprennent de plus belle. Des techniciennes passent de cercle en cercle pour donner des cours ; on subventionne l'achat de métiers à tisser et de rouets, et le ministère procède à la création de fédérations, selon les régions agronomiques du Québec. Des concours (tissage, couture, tricot, broderie, courtoisines, crochet, biscuits, marinades, fleurs, etc.) sont organisés dans chaque cercle, dont les lauréates se présentent au « Concours inter-cercles » de leur fédération, et finalement à la grande exposition provinciale de Québec. Ces concours constituent un

élément d'émulation central, alors que le palmarès des cercles est publié chaque année.

Coup de tonnerre

Le ministère de l'Agriculture publie *La Revue des fermières* en 1941, qui devient *La Terre et le Foyer* en 1945. C'est dans cette revue qu'on trouve la liste des « concours » qui seront exigés aux expositions annuelles. La pratique de l'artisanat devient ainsi le centre d'intérêt principal. On compte 645 cercles et plus de 27 000 membres en 1940.

En 1944, coup de tonnerre : l'épiscopat publie un mandement incitant les Cercles de fermières à se dissoudre pour rejoindre plutôt Les Dames de l'UCC, modelée sur l'Union catholique des cultivateurs. Cette directive suscite inquiétude et colère et est suivie de diverses façons suivant l'humeur de chaque évêque ou aumônier. « Depuis que les femmes ont été gratifiées du droit de vote, explique l'un d'eux, le fait qu'elles soient organisées en cercles dépendant de l'État, comporte la possibilité qu'un gouvernement aux abois ou que des politiciens peu scrupuleux soient tentés de profiter de la situation pour influencer leurs votes. »

Les prêtres, eux, recourent à de discutables intimidations auprès des responsables : votre fils ne sera pas ordonné, la salle paroissiale n'est plus disponible, etc. Dans plusieurs diocèses, les souvenirs sont amers. Toujours est-il que de nombreux cercles quittent l'association, mais au moins 30 000 femmes (sur 49 000) refusent d'obéir. « Les évêques n'ont pas à se mêler de questions économiques », soutiennent-elles. Elles tiennent à l'encadrement des techniciennes et au soutien financier du ministère de l'Agriculture.

La nouvelle association Union catholique des fermières deviendra en 1958 l'Union catholique des femmes rurales, pour inclure les femmes qui ne sont pas des épouses de cultivateurs. L'Église suscitera en 1952 la création d'une autre association, rivale, les Cercles d'économie domestique, pour tenter d'entamer la clientèle urbanisée des Cercles de fermières, qui avait résisté à cette offensive. C'est pourquoi l'association des Cercles de fermières perd des membres et des cercles pendant une décennie.

Schisme

Au début des années 1960, les présidentes provinciales de ces trois associations féminines

se rencontrent pour tenter de mettre en place une fusion de toutes ces associations. Rapidement, les Cercles de fermières, qui souhaitent fêter leur cinquantenaire, se retirent du processus. Les deux autres mettront en place en 1966 l'Association féminine d'éducation et d'action sociale : l'AFEAS.

Dès lors, ces deux regroupements vont se distinguer de plus en plus. Alors que l'AFEAS va évoluer vers un féminisme de plus en plus affirmé, les Cercles de fermières vont continuer d'exploiter le sillon qui leur a tant réussi, la pratique de l'artisanat, et de se tenir à l'écart du féminisme. On compte plus de 750 cercles au milieu des années 1960. Au moment de la création de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), en 1966, les Cercles de fermières refusent de s'y associer, invoquant la non-confessionnalité du nouvel organisme pour refuser leur adhésion.

Un projet de vie

En 1968, les Cercles de fermières deviennent indépendants du ministère de l'Agriculture. Les responsables publient finalement une nouvelle revue en 1974, *La Revue des fermières*, devenue *L'Actuelle*. Ils achètent une maison à Longueuil où ils déposent leurs archives, tiennent leur réunion et planifient leur congrès annuel. Ils publient plusieurs livres de recettes (*Qu'est-ce qu'on mange ?*) qui ont été des succès de librairie. Les Cercles de fermières ont publié également, en 1990, *Des femmes se racontent*, où on présente les biographies des dirigeantes des années 1940 à 1990. L'épisode de la scission de 1944 et de 1952 y est présenté comme une épreuve douloureuse.

En lisant ces biographies, on constate qu'œuvrer au sein des Cercles de fermières est devenu un projet de vie pour de nombreuses femmes. En 1980, les Cercles ont atteint le nombre assez exceptionnel de 78 000 membres, mais le nombre est maintenant tombé à 36 000 femmes, réparties dans 648 cercles, eux-mêmes rassemblés en 25 fédérations. Leur activité principale demeure la pratique de l'artisanat, et c'est dans leurs cercles que métiers et rouets continuent de fonctionner. Les Cercles de fermières ont maintenu vivante et dynamique une tradition d'artisanat qui continue de passionner des milliers de femmes.

En périphérie de l'économie

DAVID DESJARDINS

ici bat le cœur de Léo. Ceux d'Alice, de Nathan, d'Olivier, de William, de Samuel, de Romane, de Florence et de Philippe aussi.

Le rythme est rapide. Une chamade. Même lorsqu'ils sont couchés, placides. Mais jamais avec la main posée sur leur poitrine ce petit martèlement sourd qui déboule dans la paume.

Ce sont de tout petits humains. Nés en 2011 ou après, tout au plus. Depuis que le gouvernement Charest a permis aux Québécois l'accès gratuit à la fécondation *in vitro*, dont ils sont issus.

Avec leurs petits ventricules, donc, palpitent aussi ceux de leurs parents, comblés. Mais jamais aussi fort que le cœur de ceux et celles qui seront vraisemblablement privés de ce programme que le gouvernement s'approprie à considérablement appauvrir.

Celui-là veut sortir de leur poitrine et hurler.

Je n'étais pas de ceux qui ont applaudi lorsqu'on a instauré ce programme. D'abord parce que je n'ai jamais cru qu'avoir un enfant est un droit, que le désir d'enfant, bien que légitime, devait être pris en charge par les finances publiques.

Cela dit, c'est peut-être con, mais, comme j'ai eu une fille, je me sentais exclu d'office de cette discussion. J'ai écrit sur la question, mais j'avais le sentiment d'être un imposteur. Comme si d'avoir obtenu si facilement cette petite vie que d'autres se meurent d'avoir fait de moi un privilégié. Un riche qui voudrait couper dans l'aide aux pauvres.

Mais bon, c'est un débat qu'on n'a jamais fait, de toute manière.

Devant un lobby puissant, mais surtout très visible (bonjour M^{me} Snyder), Jean Charest s'est effacé, s'abandonnant aux prédictions des inéptes comptables de son entourage, ignorant la portée d'une telle politique touchant près du quart des Québécois qui vivent désormais avec des problèmes de fertilité.

Cinq ans plus tard, le budget de la procréation assistée a explosé.

Mais maintenant qu'on a ouvert la porte, peut-on aussi cavalièrement la refermer ?

Pour le moment, le projet de loi 20 ne se contente pas de la claquer. Il y a va de quelques gifles en prime, et d'un paternalisme écœurant.

Rien de très surprenant, venant d'un ministre de la Santé qui est peut-être médecin, mais surtout radiologiste : il a beau avoir sondé l'intérieur des gens, à force de garder ses distances, de les considérer comme des images extraites de machines, il faut croire qu'il ne voit plus chez eux qu'un enchevêtrement d'organes, des diagnostics, des cas.

Mais si, comme M. Barrette, je n'étais pas pour ce programme avant qu'on l'instaure, je vois difficilement comment on peut le sabrer ainsi. Ah oui, je sais bien, nous saignons de l'argent. Je comprends. Mais ajoutons à la logique comptable celle de la médecine : si l'infertilité n'est pas une maladie, ne l'est-elle pas devenue à partir du moment où l'on a décidé de la soigner à même le budget de l'assurance qui y est dévolue ?

Et peut-on, du coup, si facilement remettre le dentifrice dans le tube ?

Je sais pas. Peut-être que oui.

Mais à force de côtoyer des gens de mon âge qui souffrent de ne pas pouvoir avoir d'enfant, je comprends de moins en moins qu'on puisse rester froid devant leur trouble, et réduire l'expression d'un désir aussi puissant à une tentative d'en faire un simple enjeu de droit, ou pire, à un enfantillage.

Et puis, dans ce débat qu'on n'a pas fait, en amont, s'est-on jamais interrogé sur la pression sociale de laquelle résulte en partie ce problème d'infertilité : cette implacable nécessité de la réussite d'études, de la carrière, de tout ce qui doit précéder l'enfant afin qu'il naisse dans des conditions idéales, telles que vues dans le catalogue IKEA ? S'est-on jamais demandé jusqu'à quel point, collectivement, nous sommes responsables d'une culture qui favorise cette difficulté de procréer ?

C'est vrai, c'est du fric, 250 millions sur cinq ans. Mais c'est aussi du monde.

Une goutte d'eau dans l'océan du budget de ce qu'il en coûte pour réparer les vivants.

Des vies dont on connaît le prix. Dont on sait qu'obèses, elles écrasent le système de santé. Que trop salées, elles l'hypertensionnent. Que sédentaires, elles engorgent ses artères. Bref, que nous sommes responsables, en bonne partie, de son embonpoint budgétaire.

Oui, nous comprenons les finances, le fric, l'avenir, le crédit. Nous vivons au-dessus de nos moyens ? D'accord... C'est entendu. Nous savons que désormais le cœur logera en périphérie de l'économie, nous savons précisément ce que coûte une vie.

Ce serait quand même bien, aussi, des fois, de se souvenir de sa valeur.

ddesjardins@ledevoir.com

RÉMUNÉRATION DES DÉPUTÉS

À coût nul, vraiment ?

CLAIRE JOLY

Directrice générale de la Ligue des contribuables

Le rapport L'Heureux-Dubé sur la rémunération des députés propose une hausse importante de leur salaire. Or cette augmentation n'est pas simplement la conséquence d'une restructuration de leur rémunération ou de l'abolition de certaines indemnités. Une bonne partie de cette hausse est une augmentation de salaire pure et simple, sans contrepartie.

Les politiciens avaient donné un double mandat au comité L'Heureux-Dubé. Premièrement, les membres du comité devaient analyser la rémunération des députés et proposer des réformes afin de la rendre cohérente et transparente. C'est ce que réclamaient les citoyens.

L'autre mandat du comité, moins connu, était de se pencher sur la « valeur de la fonction » de député, c'est-à-dire qu'ils devaient déterminer si les

députés étaient suffisamment rémunérés ou pas. Le comité est arrivé à la conclusion que le salaire des élus était trop bas et qu'il devait être augmenté.

Peut-être que le salaire des députés est insuffisant. Mais c'est une question qui devrait être étudiée séparément, par souci de clarté et de transparence. Le comité L'Heureux-Dubé aurait dû ne recevoir qu'un seul mandat dans un premier temps, soit celui de moderniser la rémunération des députés sans toutefois les appauvrir. Mais nos élus n'ont pas choisi la voie de la transparence, avec pour conséquence que la confusion règne autour de la fameuse augmentation de salaire.

On nous répète que cette augmentation serait « à coût nul ». Une partie de la hausse de salaire le serait, oui, mais l'autre partie n'a rien à voir avec les changements proposés par le comité aux allocations de transition, à leur régime de retraite ou à l'allocation de dépenses non imposables. Répétons-le : il s'agit d'une augmentation de salaire dans l'absolu.

Depuis quand une hausse de salaire dans le secteur public ne coûterait-elle rien aux contribuables ? Le comité lui-même concluait que la rémunération globale des députés (salaire et régime de retraite) coûterait 2,3 millions de dollars de plus si on appliquait intégralement leurs recommandations, une augmentation de 11,3 %. Si une telle majoration était accordée aux employés de la fonction publique, ce ca-deau serait-il à « coût nul » pour les contribuables ? Bien sûr que non.

Beaucoup de citoyens auront la désagréable impression que certains politiciens tentent de profiter de la controverse au sujet des allocations de transition pour s'accorder une augmentation de salaire. Cela étant, de plus en plus de Québécois sont d'avis que les ministres et le premier ministre ne sont pas assez bien rémunérés, par exemple. Chers politiciens, faites preuve de franchise et de transparence avec les citoyens. Vous pourriez être agréablement surpris.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION : Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (chercheurs photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orioli et Karl Retino-Parazelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Béclair (reporter); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Mungler et Philippe Papineau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Guy Taillefer (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre : Diane Précorat (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andrée Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant - soutien à la rédaction; Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION : Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ : Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elhann, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebat (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION : Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin, et Nathalie Zématis. INFORMATIQUE : Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION : Olena Biljakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

La philosophie est-elle masculine ?

Se pourrait-il que le caractère peu hospitalier de la discipline pour les femmes tienne à des caractéristiques internes ?

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

RHÉA JEAN

Docteure en philosophie, auteure de *L'intime et le marché*, PUL, 2015

ANDRÉ DUHAMEL
Professeur, Département de philosophie et d'éthique appliquée, Université de Sherbrooke

La Journée internationale pour les droits des femmes est souvent une occasion de mettre l'accent sur les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes. Le domaine de la philosophie ne fait malheureusement pas exception à cet égard : les femmes ne représentent toujours qu'une minorité dans les départements de philosophie, tant au Québec qu'aux États-Unis ou en Europe. Après les premières percées des années 1980 et 1990, leur proportion a atteint 20 ou 30% (parfois moins), mais stagne le plus souvent depuis. Pourtant, durant la même période, les femmes ont connu des avancées très significatives en médecine et en sciences, ainsi qu'en sciences sociales et humaines. La situation en philosophie paraît une sorte d'anomalie et ne s'explique pas facilement.

Les obstacles externes que les femmes connaissent bien (rareté des modèles féminins, misogynie rampante, discrimination sournoise) ainsi que les mesures prises pour atteindre plus d'équité dans l'emploi (comité d'équité, discrimination positive) se rencontrent en effet dans les autres secteurs et ne rendent pas compte du «plafond de verre» particulier qui semble exister en philosophie. Se pourrait-il que le caractère peu attrayant et peu hospitalier du milieu tienne à des caractéristiques internes à la discipline, à la manière dont elle construit son discours et rapporte son histoire? C'est l'hypothèse

«On observe, au fond, que beaucoup d'entre elles restent à mi-route du devenir-philosophe: quelque chose dans l'entreprise philosophique les rebute et barre leur identification»

qu'explore la philosophe féministe française Michèle Le Dœuff (1948-) dans trois ouvrages marquants: *Recherches sur l'imaginaire philosophique* (1980), *L'étude et le rouet* (1989), *Le sexe du savoir* (1998).

Raison et rationalités

Michèle Le Dœuff rappelle d'abord que la philosophie n'a représenté, dans l'histoire humaine, que les questionnements existentiels d'une minorité: «*Philosopher n'a concerné, jusqu'aujourd'hui compris, qu'une frange fort minime [...] d'une classe elle-même minoritaire. La ségrégation sexiste paraît peu de chose face à l'exclusion massive qui fait que la philosophie est resté l'apanage d'une poignée de doctes*» (*Imaginaire philosophique*, p. 135).

Des femmes se sont tout de même autorisé à philosopher (Diotime, Hypathie, Christine de Pisan, Gabrielle Suchon), jusque dans les temps mo-



La philosophe féministe française Michèle Le Dœuff

dernes (Mary Wollstonecraft, Harriet Taylor), période qui à ses débuts a davantage renforcé l'exclusion, venant ainsi justifier la domination masculine dans les hautes sphères de la pensée humaine. Mais leur vie et leurs œuvres sont le plus souvent oubliées par l'histoire de la philosophie, ce que reproduit encore aujourd'hui leur absence dans la plupart des contenus de cours et des programmes d'études.

Pourquoi cette relégation aux marges de l'histoire et du savoir? L'idée répandue depuis Aristote veut que les femmes aient moins de «raison»: la raison serait donc l'obstacle à l'entrée en philosophie, ou conduirait à une désidentification des femmes avec la discipline. Cette idée est reprise de nos jours par certaines féministes de la différence, selon lesquelles la raison elle-même serait d'essence masculine.

Ce n'est pas l'avis de Michèle Le Dœuff, qui critique la «*duplicité philosophique qu'il y a à faire passer la raison fétiche pour de la rationalité*» et ainsi à jeter le bébé avec l'eau du bain. Elle conclut: «*Je ne me suis donc jamais brouillée avec la rationalité philosophique. Avec son irrationalité, c'est autre chose. Plus précisément, il me semble que la philosophie ne relève pas d'une "rationalité" proprement "masculine", mais qu'elle induit souvent un imaginaire misogyne, en essayant d'être plus qu'elle n'est, en essayant de faire fonctionner la rationalisation au-delà de ses possibilités*» (*Imaginaire*, p. 134). Cette recherche de l'irrationalité dans le domaine de la pensée constitue le cœur de son entreprise.

L'imaginaire philosophique

Le Dœuff cherche à «*montrer qu'il existe, dans la philosophie, un imaginaire, qui n'est pas importé d'ailleurs, qui lui est spécifique et qui pose les conditions de ce qui s'y construit comme philosophie*» (*L'étude et le rouet*, p. 34). Que ce soit l'image de l'île dans les utopies de Platon à More, la fable du bon sauvage au Siècle des lumières ou le mythe de l'incapacité théorique des femmes, voilà qui est constitutif de la discipline à travers les siècles: «*C'est précisément quand les philosophes entreprennent de fonder théoriquement la valeur de leur propre effort qu'ils se mettent à dériver vers le mythe.*»



ILLUSTRATIONS TIFFET

Cela tient en partie à la volonté de défier la fragilité inhérente de l'entreprise philosophique: «*L'impuissance de la spéculation philosophique, la fragilité de toute construction métaphysique, la faille, la déchirure qui travaillent tout système du monde ne sont pas radicalement inconnus du philosophe. La référence à la femme (ou à tout autre sujet "inapte" à la philosophie) permet de méconnaître cette impuissance*» (*Imaginaire*, p. 148). La philosophie comprise comme pensée autosuffisante a ainsi toujours besoin de se fabriquer un Autre pour s'assurer d'elle-même. Dès l'instant où l'on sort de la dualité instaurée entre le philosophique et son autre, «*dès qu'on retrouve une pluralité dans l'origine, la maîtrise de l'autre s'efface*», affirme Le Dœuff.

Il y a là un plaidoyer pour la diversité et l'ouverture au monde de l'histoire devenu fréquent aujourd'hui, mais qui a un poids énorme lorsqu'il est question d'approcher, d'habiter et de se développer dans l'univers de la pensée philosophique: «*Pour l'apprenti philosophe, il y a des images classiques, des images dans lesquelles il apprend la philosophie, parce que le désir s'y structure en désir de philosopher.*» Pour l'apprentie philosophe, rencontrer le «système de défense» de la tradition paraît rebutant. Comment s'étonner alors que beaucoup de femmes rejettent la philosophie, n'y trouvent pas leur place, s'y sentent peut-être inconsciemment trahies? Alors que cette discipline pourrait être la plus sûre alliée pour déconstruire les inégalités, les stéréotypes et les idées préconçues dont elles sont victimes, elle s'avère paradoxalement une discipline qui charrie elle-même ces présupposés sexistes.

Masculinisme théorique

Il y a donc lieu d'interroger les mythes ou les images réglant les rapports entre intellectualité et sexualité, entre sexe et ordre des savoirs. Ce que Le Dœuff a dans sa ligne de mire, en somme, est cette espèce de «philosophisme»

consistant à défendre une idée et une pratique de la raison marquées au coin de l'hégémonie, ce qu'elle appelle un «*masculinisme théorique*» (*Étude*, p. 151) ou un «*anti-féminisme philosophique*». Dans l'histoire de la philosophie, explique-t-elle, on retrouve cela sous la forme du «*complexe d'Héloïse*»: n'ayant pas accès aux établissements d'enseignement, quelques femmes ont pu acquérir une connaissance en philosophie par la fréquentation amoureuse d'un philosophe (l'Héloïse d'Abélard en est le paradigme). Pour Le Dœuff, il y a des limites évidentes à une telle fusion: «*Seul un rapport institutionnel, trouvant place et sens dans un cadre réglé, peut éviter l'hypertrophie du rapport personnel entre maître et élève.*» Si les apprentis philosophes de sexe masculin ont pu aussi vénérer un maître pour leur ouvrir tout le monde du savoir, ces femmes philosophantes ont souvent été davantage rivées en une relation duelle avec la seule pensée de leur maître. Or, comme le note encore Le Dœuff, «*être définitivement inféodé à une pensée particulière [...] paraît la négation même de l'entreprise philosophique*» (*Imaginaire*, p. 141-142).

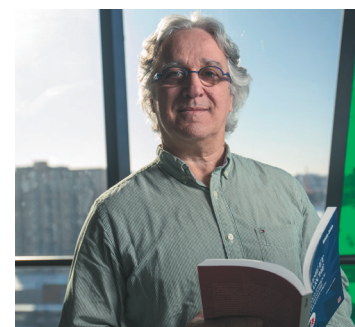
«*Cette affirmation de supériorité liée à des métaphores viriles, transparait assez constamment dans les œuvres de la tradition philosophique; c'est elle, je crois, qui finit par éloigner les femmes de la tradition en question, si intéressées soient-elles par les méthodes critiques que la philosophie enseigne.* On observe, au fond, que beaucoup d'entre elles restent à mi-route du devenir-philosophe: quelque chose dans l'entreprise philosophique les rebute et barre leur identification» (*Étude*, p. 88-89).

Aujourd'hui, il est heureusement plus fréquent de penser la rationalité autrement que sur le mode de l'hégémonie ou de l'ego-philosophie, mais le poids de cette tradition subsiste institutionnellement, rendant malaisé le désir de philosopher une vie durant si on est femme. L'entreprise d'élucidation critique de Le Dœuff, en



FRANSKISKA JEAN

La docteure en philosophie Rhéa Jean et le professeur à l'Université de Sherbrooke André Duhamel



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

s'attachant au «masculinisme théorique» de la pensée philosophique, permet d'avoir emprise sur lui et de le dépasser, retrouvant ainsi l'universalisme qui est pour elle au cœur du féminisme contemporain, et qui pour cette raison concerne aussi les hommes.

Épistémologie de l'espérance

Que penser de cette critique féministe? Suffit-elle à expliquer le phénomène de sous-représentation des femmes en philosophie? Certes, Le Dœuff écrivait en France il y a 25 ans, et le piédestal qu'on offrait aux «grands penseurs» dans l'Hexagone a sans doute perdu de sa hauteur. De plus, la philosophie revêt moins maintenant la figure «classique» qu'elle critique: elle s'est spécialisée et professionnalisée depuis; elle accueille davantage la collaboration interdisciplinaire et s'engage plus volontiers dans des enquêtes particulières ou appliquées, plutôt que dans les systèmes et les fondements. L'imaginaire philosophique qu'elle dissèque est-il pour autant chose du passé?

Selon nous, il importe toujours de continuer à «*voir, non qu'il y a une marque du sexe dans le sujet pensant, mais, et c'est plus fort, que tout sujet est pris dans un réseau imaginaire de représentations de soi, d'autorisations et d'inhibitions, plus prépondérants que les conditions seulement intellectuelles de la pensée*» (*Le sexe du savoir*, p. 226). Par exemple, l'humilité est de rigueur en philosophie, mais pour les femmes,

pèse en plus l'humilité liée au genre. On peut cependant voir cela comme un défi stimulant pour remettre en question cet imaginaire ou les interprétations androcentrées des concepts et conduire une réflexion éthique sur les situations vécues par nombre de femmes, comme l'ont fait Simone de Beauvoir en France ou, plus récemment, Susan Moller Okin et Carole Pateman aux États-Unis.

Le Dœuff place son «*espoir de trouver une forme nouvelle de philosopher, une forme qui ne soit pas, comme tant d'autres, hégémonique*» (*Étude*, p. 18). Une rationalité considérée comme mouvement et non centrée sur un sujet autarcique constitue ce qu'elle nomme une «*rationalité en commun*», une «*méthode de rationalité faible ou limitée*» mettant l'accent sur une «*intersubjectivité inquiète*» et «*la puissance d'être dans le manque à penser*». Peut-être est-ce ce qu'on retrouve au Québec dans les regroupements d'étudiantes comme Fillosophie à l'UQAM ou SoFépum à l'Université de Montréal, de même que dans le projet d'une Société des femmes en philosophie du Québec: l'intérêt pour l'apport des femmes à l'histoire de la pensée et la joie de penser par soi-même.

Des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo ou du Devoir d'histoire: www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo